

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/07/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 09/07/2024
Et
Publication ou notification du :
09/07/2024

L'an 2024, le 5 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/06/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/06/2024.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusé ayant donné procuration :
M. AGOUTIN Cyril à Mme COLLET Elisabeth

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

2024-27 – Renouvellement de la convention de partenariat avec La Poste pour la gestion de l'Agence Postale Communale

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe une convention de partenariat entre La Poste et la commune dont l'échéance arrive à son terme le 20 décembre 2024.

Afin de mieux répondre aux nouveaux besoins des usagers et des territoires, le responsable du maillage territorial de La Poste a fait parvenir à la commune un nouveau modèle de convention concernant les modalités et règles de fonctionnement de l'Agence Postale Communale (APC).

Monsieur le Maire expose les principaux éléments de cette convention. Il propose une durée de 9 ans pour cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre La Poste et la commune concernant les modalités et règles de fonctionnement de l'Agence Postale Communale ;
- **APPROUVE** le renouvellement de cette convention pour une durée de 9 ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques

En mairie, le 05/07/2024



Le Maire,
M. de DREUZY Philippe